

Challenge Régional d'Attelage CRE Hauts de France

Règlement du circuit 2018

Article 1 : Principe

Les participants de ce circuit sont des compétiteurs licenciés FFE de toute région.

Le Circuit Challenge Régional Attelage est basé sur un classement permanent où les compétiteurs acquièrent des points sur des épreuves ATTELAGE FFE AMATEUR et CLUB labellisées par le CRE « Challenge Régional ». Elles se déroulent exclusivement sur le territoire régional Hauts de France.

Un organisateur ne peut prétendre qu'à un seul concours labellisé sur 2018.

L'organisateur recevra une aide financière du CRE (selon barème et conditions publiés sur le site internet du CRE)

Le classement permanent du Challenge Régional comporte 4 catégories :

- Challenge Régional Solos AMATEURS (poney, cheval ou trait)
- Challenge Régional Multiples AMATEURS (poneys, chevaux et traits)
- Challenge Régional Solos CLUBS (poney, cheval ou trait)
- Challenge Régional Multiples CLUBS (poneys, chevaux et traits)

Article 2 : Classement permanent

Le classement permanent se fera par addition des points obtenus par les compétiteurs sur tous les concours déclarés qualificatifs, auxquels ils ont participé dans leurs épreuves FFE respectives :

- Amateur Elite GP Solo Cheval et Poney
- Amateur Elite GP Paire Chevaux et Poneys
- Amateur Elite GP Team Cheval et Poneys
- Amateur 1 GP Solo Cheval, Poney et Trait
- Amateur 1 GP Paire Chevaux, Poneys et Traits
- Amateur 1 GP Team Cheval, Poneys et Traits
- Amateur 2 Solo Cheval, Poney et Trait
- Amateur 2 Paire Chevaux, Poneys et Traits
- Amateur 2 Team Cheval, Poneys et Traits
- Club Elite Solo ou Elite GP Solo
- Club Elite Paire ou Elite GP Paire
- Club Elite Team ou Elite GP Team
- Club 1 Solo
- Club 1 Paire
- Club 1 Team

Selon le barème suivant : 10 points pour le premier, 9 pour le second, 8 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 10ème avec 1 point. Tout concurrent ayant participé et terminé une épreuve du challenge se verra attribuer au moins 1 point.

Si, pour un même concours qualificatif, un compétiteur peut prétendre à plusieurs résultats pour une même catégorie du circuit challenge régional, seul le meilleur résultat en points est pris en compte.

Plusieurs coefficients sont appliqués à ce barème selon les critères suivants :

Un coefficient est appliqué selon la division de l'épreuve FFE qualificative :

- Amateur 2 ou Club 1 ou Club Elite (2 tests) : Coef.1
- Amateur 1, Amateur Elite, Club Elite GP (3 tests) : Coef.2
- S'il y a des épreuves spéciales FFE agréées par le CRE, le coefficient sera défini ultérieurement

Un coefficient est appliqué selon le nombre de participants dans l'épreuve FFE qualificative :

- De 1 à 3 : Coef. 0,8
- De 4 à 10 : Coef. 1
- 11 et plus : Coef. 1,2

Le classement permanent « CHALLENGE REGIONAL » se fait selon le nombre de points obtenus par les compétiteurs répartis sur 4 catégories :

- Challenge Régional Solos AMATEURS,
- Challenge Régional Multiples AMATEURS,
- Challenge Régional Solos CLUBS,
- Challenge Régional Multiples CLUBS,

Le nombre de points obtenus est affiché sur le site du CRE : il appartient à chaque compétiteur de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier le cas échéant dans un délai de 1 mois après la date de parution (au-delà de ce délai, une contestation n'est plus recevable) y compris pour le classement définitif.

Les résultats définitifs du challenge seront sur le site du CRE après le dernier concours de 2018.

Article 3 : Epreuves qualificatives

Tout organisateur régional (= adhérent du CRE) d'épreuves ATTELAGE AMATEUR peut proposer au CRE, **avant le 15 Février 2018**, des épreuves AMATEUR et CLUB de son concours comme qualificatives du CHALLENGE REGIONAL en s'engageant à respecter les conditions suivantes :

- Un organisateur ne peut organiser qu'un seul concours Labellisé « Challenge Régional » dans l'année. Il doit faire la demande au CRE avant le 15 Février 2018. Le CRE est seul décideur des épreuves Challenge Régional retenues pour l'année.
- Annoncer dans l'avant programme FFE la mention « qualificative pour le circuit Challenge Régional Hauts de France » aux épreuves concernées ;
- Mentionner le CRE comme partenaire sur tout document de communication (site Internet, affiches, obstacle au logo actuel du CRE, etc...) ;

- Doter les épreuves du challenge régional lors de la remise des prix en cadeaux ou dotations financières pour les épreuves Amateur. Pour les épreuves Club seuls les cadeaux sont autorisés.
- Disposer d'espaces de détente suffisamment vastes, clôturés et protégés de l'accès au public et de terrains d'évolution de qualité (carrières, parcours marathon) ;
- Mentionner sur les DUC et sur les résultats envoyés à la FFE la liste de tous les officiels réellement intervenus épreuve par épreuve (l'attention doit être attirée aux bureaux des calculs pour réaliser la saisie pour chaque épreuve) ;
- Faire parvenir à la commission Attelage la totalité des résultats détaillés de l'ensemble des épreuves (si possible au format Excel) dans la semaine qui suit la fin du concours.

Les organisateurs ne respectant pas ce cahier des charges pourront se voir refuser par le CRE la qualification "Challenge Régional" pour leurs organisations futures.

Seules les compétitions de ce circuit percevront les aides financières prévues par le CRE (dans le respect du cahier des charges générales du CRE pour tout concours).

Seules les épreuves qualificatives AMATEUR 1 et Elite du Challenge Régional seront labellisées par la FFE « Grand Régional » et affectées d'un coefficient 1,5 pour les computer-list de la FFE.

Rappel : Pour la computer-list FFE, les épreuves qualificatives amateur 1 et elite GP sont affectées du coefficient 1,5 correspondant au label grand régional FFE, les épreuves correspondant à un championnat départemental, interdépartemental ou régional bénéficient d'un coefficient 2.

Article 4 : Classement Final du circuit

Le classement final se fait sur la base du classement permanent arrêté après le dernier concours de 2018 pour les Quatre catégories du circuit :

- Challenge Régional Solos AMATEURS,
- Challenge Régional Multiples AMATEURS,
- Challenge Régional Solos CLUBS,
- Challenge Régional Multiples CLUBS,

La remise des prix du circuit Challenge Régional Hauts de France en Attelage se fera en fin d'année à une date fixée ultérieurement. Elle sera agrémentée d'une remise de bons cadeaux.

Les résultats définitifs du circuit seront publiés sur le site du CRE après le dernier concours de 2018. Il appartient à chaque compétiteur de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier le cas échéant dans un délai de 1 mois après la date de parution (au-delà de ce délai, une contestation n'est plus recevable).